

REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION

L'évaluation est réalisée selon deux modalités qui correspondent aux exigences de l'Arrêté du 7 mai 2015 relatif aux tâches essentielles pour la sécurité (TES) ferroviaire autres que la conduite de trains.

Cf. extrait : « art 6 - exigences relatives aux connaissances professionnelles

Les connaissances professionnelles exigées pour les personnes affectées aux TES comprennent des connaissances théoriques et la capacité de mettre ces connaissances théoriques en pratique dans les situations normales, dégradées et d'urgence.

art 8: le dispositif de formation doit répondre aux exigences en matière de connaissances professionnelles

art 11: la FI doit permettre au personnel de satisfaire aux exigences en matière de connaissances professionnelles. Elle comprend la formation théorique et une mise en pratique.

art 18: l'exploitant ferroviaire détermine les modalités d'évaluation destinées à vérifier que le personnel remplit les exigences en matière de connaissances professionnelles en situations normales, dégradées et d'urgence. »

Le dispositif comporte systématiquement une évaluation écrite et/ou orale des connaissances et une évaluation de la mise en œuvre pratique des compétences, ainsi qu'une mise en situation dans le cas de modules habitants.

Elles ont pour but de permettre une appréciation de la progression de l'acquisition des compétences de l'apprenant.

Pour les formations non liées à l'arrêté d'aptitude une évaluation écrite des connaissances est réalisée, le comportement et les compétences sont observés lors des travaux pratiques.

Le dispositif de suivi et d'évaluation comprend :

1. La vérification de l'acquisition des pré-requis avant chaque période de formation,
2. Des évaluations de niveau 2 réalisées pour chaque module de formation en école (évaluation de niveau 2 = examen écrit)
3. Des évaluations réalisées à l'occasion des périodes de consolidation en entreprise. Un livret de suivi de formation constitue le « fil rouge du dispositif ».

Les niveaux SAMI sont utilisés afin de mesurer le degré d'exigence attendu au regard de chacun des critères d'évaluation fixés ci-après.

Niveau de Décision (indiqué entre parenthèses)

S = satisfaisant (Oui) A = acceptable (Oui) M = moyen (Non) I = insuffisant (Non)

Enfin, l'évaluation est réalisée par un évaluateur, formateur/ expert métier.

Remarque : Tous les blocs d'activités composant la certification peuvent être accessibles par la voie de la VAE

BLOC 1 – REALISER UNE INTERVENTION DE MAINTENANCE PREVENTIVE D'INSTALLATIONS :**CC Signaux (VS00112CC) et MEP Signaux (VS00114CC)**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1.1. Organisation de son intervention selon le plan de maintenance (systématique) ou intervention sur alerte /seuil (conditionnelle)	1.1.1. Analyser et croiser le planning annuel de maintenance et l'avis hebdomadaire de travaux, remis par son manager en vue de déterminer son intervention.	<u>Cas pratique: préparation intervention de maintenance préventive</u>	Bonne maîtrise des documents organisationnels (identification, connaissance des périodicités, récupération des documents)
	1.1.2. Prioriser les interventions de maintenance préventive, afin d'établir et d'optimiser son planning.		Pertinence du raisonnement (priorisation des opérations de maintenance).
	1.2. Préparation des outils, appareils de mesures et documents métiers.		1.2.1 Identifier et analyser le document métier relatif à l'opération à réaliser en vue de préparer le matériel approprié.
1.2.2. Déterminer les ressources et les moyens nécessaires pour son intervention : outillage, appareils de mesure, consommables / besoin de renfort / documents métier : mode opératoire de maintenance, procédure sécurité.		Bonne maîtrise des documents techniques (identification, référencement, adaptation à la situation rencontrée, compréhension)	
	1.2.3. Se reporter au document unique pour identifier les EPI nécessaires et effectuer une analyse de risques complémentaires afin de définir les mesures de prévention adaptées à mettre en œuvre pour réaliser son opération.	<u>Suite du cas pratique: préparation intervention de maintenance préventive.</u>	Détermination juste et pertinente des besoins propres à l'opération à réaliser (outillages, appareils de mesures, clés d'accès, documents techniques, mesures de sécurité), vis-à-vis des conditions environnementales rencontrées
			Justesse des connaissances et du champ d'application des documents
			Bonne connaissance des opérations propres à la mise en sécurité d'une opération

	1.2.4. Vérifier la conformité de l'outillage et des EPI et alerter son manager en cas de défaut ou d'absence.	<u>Mise en situation reconstituée (plateau technique – maquette pédagogique échelle 1)</u>	Bonne connaissance des règles de vérification de l'outillage et des EPI Bonne capacité de mise en doute du matériel avant intervention. Justesse des informations d'alerte à remonter à son manager
1.3. Réalisation de l'opération de maintenance conformément aux documents et procédures.	1.3.1. Détecter une éventuelle non-conformité ou défaut sur l'installation et prendre les mesures immédiates (fermeture de voies, réduction de vitesse...) pour assurer la sécurité des circulations.	<u>Mise en situation reconstituée : (plateau technique – maquette pédagogique échelle 1)</u> <u>Questionnement oral de vérification des connaissances</u>	Bonne identification des dysfonctionnements et suggestions adéquates de mise en sécurité
	1.3.2. Réaliser les opérations de maintenance simple de façon autonome en prenant en compte l'impact de son intervention sur les installations de sécurité.		Maîtrise des gestes métiers et justesse savoirs procéduraux (opérations de vérification, nettoyage, serrage, graissage, prises de côtes, mesures électriques, annotation des documents de maintenance)
	1.3.3. Dans le cas d'interventions complexes, réaliser des opérations sous supervision d'un opérateur expérimenté en appliquant les consignes nécessaires à l'exécution des travaux.		Capacité de détermination des interventions complexes Maîtrise des opérations de maintenance sur des opérations complexes par la vérification des gestes métiers et savoirs procéduraux
	1.3.4. Tout au long de la réalisation des opérations, veiller à ce que les tâches soient exécutées dans le respect des documents métier et en appliquant les gestes métier définis.		Bonnes connaissances et mise en œuvre des documents de maintenance et de sécurité de façon rigoureuse. Maîtrise avec précision des gestes métiers réalisés en sécurité. Rigueur dans l'ordonnement des opérations à réaliser

	1.3.5. Assurer la traçabilité nécessaire de ses interventions sur les fiches de maintenance appropriées (papier et/ou applications informatiques comme « SPOT ») en vue de suivre l'évolution des caractéristiques techniques des installations		<p>Utilisation des documents et applications informatiques conformément aux référentiels.</p> <p>Prise en compte de l'historique et des résultats des précédentes opérations de maintenance préventive dans l'opération à réaliser.</p> <p>Complétude et clarté dans la traçabilité de l'intervention</p> <p>Précision dans l'utilisation de la terminologie technique</p>
<p>1.4. Restitution de l'installation en bon état de fonctionnement, garantissant la sécurité des circulations ferroviaires.</p>	1.4.1 Réaliser les différentes vérifications techniques afin de garantir la conformité de l'installation.	<p><u>Mise en situation</u> : vérifications techniques (VT) et essais sur installations câblées en techniques S2 et NS1.</p> <p><u>Évaluation des connaissances</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de VT sur tous types d'installations de signalisation. - Savoirs procéduraux de mise en œuvre d'essai de fonctionnement 	<p>Justesse des connaissances des méthodes et opérations de vérifications techniques</p> <p>Rigueur dans l'application des directives techniques de signalisation</p> <p>Maitrise des gestes métiers et de leur chronologie</p> <p>Respect des carnets de VT dans leur application et leur complétude</p>
	1.4.2. Réaliser un essai de fonctionnement de l'installation, en vue de restituer l'installation dans ses caractéristiques d'exploitation définies dans le référentiel.		Justesse dans la détermination de l'essai de fonctionnement à réaliser en prenant les mesures adaptées préalablement.
	1.4.3 Informer le gestionnaire de l'exploitation ferroviaire de la remise à disposition de l'installation via le carnet de suivi et/ou le carnet de dépêches.	<p><u>Cas pratique:</u></p> <p>Clôture de l'intervention de maintenance préventive</p>	<p>Respect du processus de communication entre acteurs notamment la qualité du collationnement</p> <p>Qualité du report des informations retranscrites dans les documents</p>

			Bonne qualité de la communication verbale et écrite.
--	--	--	--

BLOC 2 – REALISER UNE INTERVENTION DE MAINTENANCE CORRECTIVE D'INSTALLATIONS :**CC Poste (VS00112CC) et MEP Poste (VS00114CC)**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2.1. Diagnostic de dysfonctionnement suite à signalement d'un dérangement	<u>Dans le cadre d'un dérangement signalé par le gestionnaire de l'exploitation ferroviaire :</u> 2.1.1. Appliquer les méthodes de recherche de dérangement (méthode « volt ampèremétrique », méthode en croix, méthode par dichotomie) pour identifier les causes du dysfonctionnement,	Cas pratique: préparation intervention de maintenance corrective Evaluation des connaissances: à travers le questionnaire sur plusieurs propositions de relève de dérangement (aiguille, poste d'aiguillage, signal, circuit de voie)	Bonne connaissance des méthodes de recherche de dérangement. Maîtrise des gestes métiers
	2.1.2. Exploiter les constatations pour orienter la recherche du dysfonctionnement,		Bonne capacité de réflexion et de mise en perspective des constatations face à la situation rencontrée.
	2.1.3. Analyser et interpréter les résultats afin de réaliser la maintenance corrective adaptée.		Pertinence et justesse dans l'analyse des résultats et dans les prises de décision consécutives
2.2. Analyse de l'impact de l'intervention de maintenance corrective	2.2.1. Analyser l'impact de l'intervention de maintenance corrective en fonction : - des conséquences sur la sécurité des circulations ferroviaires, - de la durée de l'intervention, - des moyens à mettre à œuvre pour réparer (outillage, appareils de mesure, consommables / besoin de renfort / documents métier : mode opératoire de maintenance, procédure sécurité).	Evaluation des connaissances : à travers le questionnaire sur plusieurs propositions de relève de dérangement (aiguille, poste d'aiguillage, signal, circuit de voie)	Bonne analyse et de prise en compte de paramètres (sécurité, délais, moyens) dans la mise en œuvre de la relève de dérangements (réparation)
	2.2.2. Rendre compte au gestionnaire d'exploitation ferroviaire et soumettre un scénario de remise en état sous supervision de sa hiérarchie en fonction de l'impact de l'intervention.		Avoir une communication claire et précise. Justesse dans les capacités d'argumentation, de synthèse et d'ordonnement des idées Capacité à désamorcer une tension

<p>2.3. Remise en état de l'installation conformément aux documents et procédures.</p>	<p>2.3.1. Mettre en œuvre le scénario de remise en état retenu suite à l'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remettre l'installation aux conditions de fonctionnement nominal (réparation complète), - remettre l'installation aux conditions de fonctionnement dégradé (réparation partielle) en mettant en œuvre les mesures de sécurité adaptées. 	<p><i>Mise en situation: réalisation de l'intervention de maintenance corrective</i></p>	<p>Rigueur dans l'application des procédures</p> <p>Bonne capacité à gérer le temps et le stress en situation de maintenance corrective.</p> <p>Rapidité d'exécution, précision des gestes métiers réalisés en sécurité et selon l'ordre établi</p>
	<p>2.3.2. En cas de réparation partielle, définir les modalités de réparation définitive à réaliser ultérieurement.</p>		<p>Bonne capacité à proposer des scénarii de réparation partielle, en accord avec l'exploitant de l'installation.</p> <p>Détermination idoine des priorités</p> <p>Adaptation appropriée de son activité aux conditions réelles d'exploitation</p>
<p>2.4. Restitution de l'installation en état de fonctionnement, garantissant la sécurité des circulations ferroviaires</p>	<p>2.4.1 Réaliser les différentes vérifications techniques (conformité de câblage, comptage sur borne, mesure des isolements, visibilité de la signalisation...) afin de garantir la conformité de l'installation.</p>	<p><i>Mise en situation</i> : vérifications techniques (VT) et essais sur l'installation remise en état</p>	<p>Justesse des connaissances des méthodes et opérations de vérifications techniques (VT)</p> <p>Rigueur dans l'application des directives techniques de signalisation</p> <p>Maitrise des gestes métiers et de leur chronologie</p> <p>Respect des carnets de VT dans leur application et leur complétude</p>
	<p>2.4.2. Réaliser un essai de fonctionnement de l'installation.</p>		<p>Justesse dans la détermination de l'essai de fonctionnement à réaliser en prenant les mesures adaptées préalablement.</p>

	2.4.3. Informer le gestionnaire de l'exploitation ferroviaire de la remise en état partielle ou complète (carnet de suivi et/ou carnet de dépêches). Dans le cas d'une réparation partielle, indiquer les restrictions de circulation nécessaires.	<i>Cas pratique:</i> Clôture de l'intervention de maintenance corrective	Respect du processus de communication entre acteurs notamment la qualité du collationnement Qualité du report des informations retranscrites dans les documents Bonne qualité de la communication verbale et écrite.
--	--	---	--

BLOC 3
REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MATERIEL PROGRAMMES :
CC Aiguille (VS00111CC) et MEP Aig (VS00114CC)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
3.1. Préparation de chantier afin de créer, modifier ou supprimer une installation ferroviaire	3.1.1. A partir du contrat de travaux et des fiches de travail associées ou d'un document métier de remplacement de matériel : <ul style="list-style-type: none"> - préparer le matériel et l'outillage nécessaires à l'opération, - identifier son périmètre d'activité, - identifier les documents métiers utiles à l'opération à réaliser, - analyser la coactivité (présence de différents acteurs) sur le chantier, - identifier les mesures de sécurité qui lui incombent pour assurer sa propre sécurité. 	<u>Evaluation des connaissances et des compétences dans le cadre d'une mise en pratique :</u> Préparation de travaux de remplacement de matériel de signalisation	Compréhension de la fiche de travail ou du document métier et analyse pertinente des opérations à réaliser Bonnes connaissances techniques et réglementaires qui seront nécessaires à la réalisation des opérations. Bonne identification des différents acteurs participants aux travaux. Bonne identification des risques liés à l'opération, en milieu ferroviaire.
3.2. Réalisation des travaux sur les installations de signalisation	3.2.1. Se reporter aux documents de sécurité (plan de prévention, instructions de sécurité ferroviaire...) définis au titre du chantier afin de mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées (mesures de consignation électrique, balisage du chantier, port des EPI spécifique à l'intervention...).	<u>Mise en situation (sur maquette pédagogique) :</u> remplacement de matériel de signalisation sur un appareil de voie	Bonne application des mesures de sécurité définies (EPI, Agent Sécurité du Personnel, annonceur et sentinelles, barrières limitatives) en lien avec les risques identifiés (chutes, déplacement, heurt par circulation, risques électriques) Conformité dans l'application de l'autocontrôle.
	3.2.2. Superviser et/ou effectuer la réalisation des opérations définies dans les fiches de travail ou dans un document métier (Remplacement de matériel sur appareil de voie, mesures électriques, ...).		Bonne application des connaissances techniques exigées par la fiche de travail ou le document métier. Justesse des gestes métiers Rigueur dans la réalisation de l'opération

			Appréciation juste du travail réalisé Analyse pertinente de l'écart Alerte appropriée à son manager
3.3. Vérification techniques et essais de fonctionnement	3.3.1. Réaliser les différentes vérifications techniques (conformité des cotes de pose d'installation, des réglages électrique et électromécanique, afin de garantir la conformité de l'installation.	Mise en situation : vérifications techniques (VT) et essais sur l'installation concernée par l'intervention	Justesse des connaissances des méthodes et opérations de vérifications techniques (VT) Maîtrise des gestes métiers
	3.3.2. Réaliser un essai de fonctionnement de l'installation avant de prononcer la mise en service de l'installation.		Bonne capacité à déterminer l'essai de fonctionnement à réaliser en prenant les mesures adaptées préalablement
3.4. Restitution des travaux au gestionnaire d'exploitation.	3.4.1. Rendre l'installation au Service de Gestion de la Circulation Ferroviaire par dépêche	Cas pratique : Restituions Mesure S6 et S9	Respect du processus de communication entre acteurs notamment la qualité du collationnement. Qualité du report des informations retranscrites dans les documents. Bonne qualité de la communication verbale et écrite.

BLOC 4 – ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES CIRCULATIONS ET DES BIENS :**TES M (VVTESM03) et TES C (WTESC01)**

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
4.1. Identification des sources de danger	4.1.1. Identifier son périmètre d'intervention en s'appuyant sur ses documents d'organisation (schéma des pistes et itinéraires, situation géographique du chantier, schéma de signalisation...).	<u>Evaluation des connaissances sur un cas pratique :</u> Opération de maintenance préventive sur installations de signalisation implantées le long des voies nécessitant déplacement dans les emprises, port des EPI, proximité avec les circulations ferroviaires,	Bonne connaissance des documents réglementaires concernés.
	4.1.2. Identifier les sources de danger sur son périmètre d'intervention en s'appuyant sur les consignes d'établissement, en vue d'assurer la sécurité de ses interventions.		Détermination pertinente de sa zone d'intervention
4.2. Évaluation des risques liés à son intervention	4.2.1. Identifier les modes opératoires repris dans les guides maintenance et dans les référentiels en lien avec l'intervention définie.		Bonne détermination des documents à utiliser pour identifier les sources de danger. Identification et prise en compte adaptée de l'ensemble des sources de danger liées à son activité (outillage) dans la zone d'intervention
	4.2.2. Évaluer les risques au regard des modes opératoires mis en œuvre sur les différents domaines de la sécurité (sécurité exploitation ferroviaire, santé et sécurité au travail, sécurité incendie, cyber sécurité, sureté, sécurité environnementale).		Bonne connaissance des documents réglementaires concernés par l'intervention à réaliser
4.3. Application des mesures réglementaires en vigueur en vue de supprimer ou de prévenir le risque	4.3.1. Pour la sécurité d'exploitation ferroviaire, identifier et appliquer les procédures de sécurité définies et dédiées.	<u>Evaluation des connaissances et mise en situation :</u> procédure de protection d'obstacles (couverture d'obstacles et vérification des connaissances sur l'utilisation de la torche à flamme rouge)	Justesse dans la réalisation de l'évaluation au regard des 6 domaines de sécurité (sécurité des circulations, santé au travail, incendie, environnemental, cybersécurité et sûreté)
			Bonne connaissance du Règlement Général de Sécurité (RGS). Justesse dans les propositions de mise en œuvre des mesures réglementaires du RGS en lien avec l'exploitation ferroviaire.

			Bonne application des gestes métiers dans le cadre de la procédure de protection d'obstacles (RS2B)
	4.3.2 Annoncer les circulations en tant qu'Annonceur ou Sentinelle	<u>Evaluation des connaissances et mise en situation, évaluation des compétences</u> : Délivrance d'une attestation de formation Arrêté TES (Tâches Essentielles pour la Sécurité)	Contrôle de la fonction d'annonceur ou sentinelle conformément aux règles imposées par l'Arrêté du 07 mai 2015 relatif aux TES. Rigueur dans l'application des procédures. Maîtrise des gestes métiers dans l'exercice simulé de mise en situation
	4.3.3. Assurer la sécurité du personnel en tant qu'agent de sécurité et mettre en œuvre le dispositif de sécurité vis-à-vis des circulations lors d'opération de maintenance ou de travaux sur ou à proximité des voies ferrées.	<u>Evaluation des connaissances et mise en situation, évaluation des compétences</u> : Délivrance d'une attestation de formation Arrêté TES (Tâches Essentielles pour la Sécurité)	Contrôle de la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité conformément aux règles imposées par l'Arrêté du 07 mai 2015 relatif aux TES. Rigueur dans l'application des procédures. Maîtrise des gestes métiers dans l'exercice simulé de mise en situation
	4.3.4. Adopter la posture de sécurité afin d'améliorer le niveau de sécurité attendu : proactivité, respect des consignes de sécurité, partage d'expérience, ...	<u>Evaluation des connaissances et mise en situation</u> : application des mesures de sécurité définies et application des compétences non techniques (CNT)	Posture de sécurité adaptée en ayant une vision globale des conditions de sécurité à mettre en œuvre.
	4.3.5. Mettre en œuvre les outils de fiabilisation : l'autocontrôle, le contrôle croisé, la minute d'arrêt... afin de permettre aux acteurs de mieux gérer leurs ressources cognitives (notamment leurs capacités attentionnelles) au moment des interventions.		Bonne connaissance de la définition et du rôle des Compétences Non Techniques (CNT). Justesse dans la détermination et la mise en œuvre de ces CNT.

BLOC 5 – COOPERER, COMMUNIQUER ET REALISER UN RETOUR D'EXPERIENCE (Débriefing) :**MEP Aig (VS00114CC)**

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
5.1. Coopération en vue de garantir une exécution conforme et réalisée en toute sécurité	5.1.1. Se repérer dans le système ferroviaire et adopter un bon positionnement vis à vis de ses interlocuteurs.	<u>Evaluation des connaissances et mise en situation :</u> Maintenance corrective sur une installation de signalisation	Bonne connaissance de l'organisation de l'entreprise et des différents intervenants dans la chaîne de production du système ferroviaire
	5.1.2. Évaluer l'impact de son activité sur le système ferroviaire afin de garantir la sécurité des circulations ferroviaires et des différents acteurs présents sur le chantier.		Bon positionnement à l'égard de ses interlocuteurs Identification des limites de ses compétences et de son rôle
	5.1.3. Informer et/ou solliciter les acteurs concernés par le chantier lui-même et ses répercussions.		Maîtrise du geste métier à réaliser Bonne connaissance des procédures à réaliser dans la relation avec les différents intervenants
5.2. Communication sur la nature et les conséquences de l'intervention	5.2.1. Respecter le protocole de communication défini au sein de l'entreprise : langage commun, modalités de communication, collationnement...	<u>Mise en situation :</u> Echanges de dépêches entre acteurs de sécurité	Justesse dans l'information à transmettre aux différents acteurs
	5.2.2. Identifier les informations utiles et nécessaires à communiquer aux différents intervenants.		Bonne connaissance et usage maîtrisé des procédures et protocoles de communication Capacités orale et écrite adaptées à la communication attendue Maîtrise de la terminologie à employer Qualité des messages à transmettre (choix des informations pertinentes)

	5.2.3. Utiliser les outils de communication mis à disposition par l'entreprise (carnets, téléphonie ferroviaire...) afin de réaliser l'intervention en sécurité.		Bonne utilisation des outils de communication Ecoute active appropriée Rigueur dans l'élaboration des documents
5.3. Retour d'expérience en vue d'une amélioration continue (Debriefing)	5.3.1. Détecter les bonnes pratiques et les dysfonctionnements lors des interventions afin d'enrichir les connaissances des acteurs dans une démarche d'amélioration continue des processus et des méthodes.	<u>Evaluation des connaissances et mise en situation :</u> Débriefing après la réalisation d'un chantier de travaux de modification d'installations de signalisation	Connaissance et bon usage du processus de débriefing alliant la technique, l'aspect réglementaire et sécuritaire Mise en œuvre d'une autoévaluation proportionnée Qualité de la communication et de la restitution aux acteurs concernés
	5.3.2. Les partager avec ses pairs et son hiérarchie en vue de capitaliser à travers un enrichissement des connaissances.		Bonne analyse des situations rencontrées (diagnostic clair des points maîtrisés et des points à améliorer) Prise en compte des remontées du groupe dans une démarche d'amélioration de sa propre pratique

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle